

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

1/15

1 - Objet du Programme « Ma Carte de Fidélité Carrefour »

1) La société CARREFOUR HYPERMARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault – BP 75, 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro B 451 321 335, agissant tant en son nom propre qu'en tant que mandataire de toutes sociétés exploitant un magasin à enseigne Carrefour, à enseigne Carrefour Planet, à enseigne Carrefour Market, à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City, (ci-après désignée la « Société Carrefour ») a mis en place dans les magasins à enseigne Carrefour, à enseigne Carrefour Planet, à enseigne Carrefour Market, à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City situés en France métropolitaine (Corse et Monaco comprises), un programme de fidélisation de clientèle (« Programme de Fidélité ») par l'intermédiaire d'une carte dite de fidélité (La « Carte de Fidélité Carrefour »). L'ensemble des magasins à enseigne Carrefour, à enseigne Carrefour Planet, à enseigne Carrefour Market, à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City participe au Programme de Fidélité (ci-après désignés « Magasins Participants »).

La Carte de Fidélité Carrefour permet à son bénéficiaire, sur simple présentation de celle-ci lors de son passage en caisse, de profiter de réductions de prix sur certains produits (les « Avantages Fidélité »), dans les Magasins Participants. Il est précisé que les magasins à enseigne Carrefour, à enseigne Carrefour Planet, à enseigne Carrefour Market, à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City, ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

2) Les Avantages Fidélité sont :

- soit cumulés sur un compte (le « Compte Fidélité Carrefour ») puis convertibles en chèques fidélité (« Chèques Fidélité Carrefour ») à valoir dans tous les Magasins Participants
- soit déduits directement sur le Ticket de caisse.

3) Le Programme de Fidélité est ouvert à tous les titulaires de La Carte de Fidélité Carrefour, en cours de validité. Il est précisé que les titulaires d'une des cartes de paiement émises par la Société des paiements PASS (S2P) dès lors que leur carte est rattachée techniquement au Programme de Fidélité (ci-après désignée la « Carte PASS ») pourront bénéficier des avantages du Programme de Fidélité qui s'ajouteront à ceux qui leur sont déjà réservés

4) **La Carte de Fidélité Carrefour n'est en aucun cas une carte de paiement.**

2 – Adhésion au Programme de Fidélité

1) **La Carte de Fidélité Carrefour est gratuite.** Elle peut être retirée auprès des Magasins Participants, contre la remise, par l'adhérent, d'un bulletin d'adhésion, dûment rempli. Ce bulletin est disponible dans les Magasins Participants.

Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et demeurant en France métropolitaine, Corse comprise, ou dans l'un des pays frontaliers (Grande-Bretagne comprise), peuvent adhérer au Programme de Fidélité et en faire valoir ses droits. Une personne morale (société, comité d'entreprise, association...) qui effectuerait des achats pour son compte, ne peut donc en aucun cas bénéficier ou faire bénéficier à une personne physique (même si cette dernière a adhéré au Programme de Fidélité) des avantages du Programme de Fidélité.

Il est précisé que les titulaires d'une Carte PASS souscrites avant le 14 avril 2004, bénéficient automatiquement des avantages du Programme de Fidélité (sauf opposition de leur part - cf article 10). Pour toute souscription d'une des Cartes PASS, à partir du 14 avril 2004, l'adhésion au Programme de Fidélité ne se fera pas automatiquement. Il sera alors nécessaire de remplir le bulletin d'adhésion du Programme de Fidélité.

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

2/15

Les titulaires d'une Carte PASS, qui ont adhéré au Programme de Fidélité, n'ont pas besoin de présenter La Carte de Fidélité Carrefour en caisse. Le paiement de leurs achats avec leur Carte PASS leur permettra de bénéficier des avantages du Programme de Fidélité.

2) Il ne pourra être délivré qu'une seule Carte de Fidélité Carrefour par foyer (personnes vivant sous le même toit). Avec cette Carte, il sera remis à l'adhérent 2 cartes porte-clés (mini-cartes) afin de permettre aux membres d'un même foyer de cumuler des Avantages Fidélité sur le même Compte Fidélité Carrefour.

Les titulaires d'une des Cartes PASS peuvent également demander La Carte de Fidélité Carrefour ainsi que les 2 mini-cartes. Néanmoins, il est rappelé qu'un seul Compte Fidélité Carrefour pourra être ouvert pour un même foyer. Par conséquent, les personnes détenant, au sein du même foyer, plusieurs Carte(s) PASS et/ou La Carte de Fidélité Carrefour doivent indiquer à la Société Carrefour leur souhait de rattacher ces différentes cartes au même Compte Fidélité Carrefour. En l'absence de cette indication de leur part, la Société Carrefour se réservera le droit de choisir la carte qui bénéficiera de ce Programme.

Tout bulletin de participation comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) ne sera pas pris en compte. Les données personnelles signalées d'un astérisque, qui sont demandées notamment au travers du bulletin d'adhésion, sont obligatoires.

Les adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Carrefour, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins d'adhésion reçus.

L'adhésion au Programme de Fidélité étant limitée à 1 (une) par foyer (personnes vivant sous le même toit), toute tentative de fraude de la part d'un adhérent pourra entraîner la nullité de toutes ses cartes de fidélité.

Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

3 – Les Avantages du Programme de Fidélité

3.1.

Le Programme de Fidélité permet à ses adhérents, sur présentation par l'adhérent de sa Carte de Fidélité Carrefour ou lors du paiement de leurs achats avec une des Cartes PASS d'acquiescer des Avantages Fidélité. Les Avantages Fidélité se décomposent comme suit :

Les « Réductions Fidélité de 5% sur les Produits Carrefour » :

☞ Dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Planet et Carrefour Market :

Les Réductions Fidélité de 5% s'appliquent sur une sélection de produits à marque «Carrefour», signalés en magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Planet et Carrefour Market. La liste de ces produits est disponible à l'accueil des magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Planet et Carrefour Market et sur le site www.carrefour.fr.

☞ Dans les magasins à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City :

Les Réductions Fidélité de 5% s'appliquent sur une sélection de produits à marque «Carrefour» signalés en magasins. La liste de ces produits est disponible à l'accueil des magasins.

Les Réductions Fidélité de 5% sur les Produits « Carrefour » sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.

- **La « PromoLibre » :** L'adhérent pourra bénéficier d'un avantage sur les produits de son choix sur des rayons entiers (appelés « rayons PromoLibre »). Les rayons PromoLibre ainsi que la durée de validité et la fréquence des offres seront prédéfinis par Carrefour et feront l'objet d'une communication en magasin. En dehors des Rayons PromoLibre, l'adhérent ne pourra pas bénéficier de l'avantage PromoLibre.

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

3/15

Par exemples : du 24 au 28 février 2010, le rayon « petit-déjeuner » et le rayon « petit électroménager » ont été désignés comme les rayons PromoLibre de la semaine ; du 1^{er} au 07 mars 2010 : l'hygiène et la beauté et le gros électroménager...

La PromoLibre peut prendre la forme de deux types d'avantage (le type de ces avantages étant précisé, par Carrefour, sur l'offre). L'adhérent pourra :

- Soit être invité à **choisir ses 3 produits préférés dans un rayon PromoLibre** (ci-après PromoLibre « mon produit préféré remboursé »).

Dans ce cas, Carrefour créditera le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent du montant payé pour le produit le moins cher (pour 3 articles achetés : le moins cher des 3 ; pour 4 articles achetés : le moins cher des 4 ; 5 articles : le moins cher des 5 ; 6 articles : les 2 moins chers des 6 ; 7 articles : les 2 moins chers des 7...).

Par exemple, si le Rayon PromoLibre est le rayon « hygiène et beauté » et que l'adhérent paie en caisse un gel à raser à 3.60 €, un fond de teint à 8.55 € et un dentifrice à 3.58 €, Carrefour créditera la somme de 3.58 € sur son Compte de Fidélité.

Le nombre de passages en caisse et le nombre de remboursement peuvent être limités. Dans ce cas, le ou les remboursement(s) sera (seront) effectué(s) dans la limite indiquée sur le support publicitaire (catalogue, affichette...).

Il est précisé que l'adhérent ne pourra pas profiter de l'engagement « le droit de changer d'avis » (qui est proposé par les Hypermarchés Carrefour ou Carrefour Planet) ou de l'engagement « satisfait ou remboursé sur parole » (qui est proposé par les Supermarchés Carrefour Market) pour les produits qui ont bénéficié de l'avantage PromoLibre « mon produit préféré remboursé ».

- Soit être invité à **choisir son produit préféré dans un rayon PromoLibre** (ci-après PromoLibre « mon produit préféré remisé »).

Dans ce cas, l'adhérent bénéficiera d'une remise créditée son Compte Fidélité Carrefour (le taux de remise sera indiqué sur l'offre). La remise octroyée se fera sur le produit **le plus cher** si l'adhérent achète plusieurs produits du même rayon PromoLibre.

Par exemple, si le rayon PromoLibre est le rayon « petit-électroménager » et qu'une remise de 20% est accordée sur ce rayon, si l'adhérent achète, lors d'un même passage en caisse, un aspirateur à 149€ et un fer vapeur à 54.90 €, son Compte Fidélité Carrefour sera crédité de la somme de 29.8 € (20% de 149€).

Le nombre de passages en caisse et le nombre de produits peuvent être limités. Dans ce cas, le ou les avantages(s) sera (seront) octroyé(s) dans la limite indiquée sur le support publicitaire (catalogue, affichette...).

Les magasins à enseigne Carrefour Contact et Carrefour City ne proposent pas la PromoLibre « mon produit préféré remisé ».

Il est précisé ici que pour chaque type d'avantage de PromoLibre, seuls les premiers passages en caisse seront pris en compte. Si les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Planet et Carrefour Market communiquent sur les mêmes rayons pendant la même période les premiers passages en caisse se cumulent sur les trois enseignes.

Par exemples :

1- le rayon PromoLibre est le rayon « petit-électroménager » et une remise de 20% est accordée sur ce rayon. Le support publicitaire précise que seuls deux (2) passages en caisse par semaine sont autorisés pour bénéficier de la PromoLibre « petit-électroménager ». La PromoLibre « petit-électroménager » est limitée à 1 par passage en caisse et par foyer.

Un adhérent qui achète un fer vapeur à 54.90 € le lundi, puis une cafetière à 99 € le mardi et enfin un aspirateur à 149 € le samedi, son Compte Fidélité Carrefour sera crédité de la somme de 10,98 € et de 19,80 € (20% de 54,90 € et 20 % de 99 €) et non de 19.80 € et de 29,80 € (20% de 99 € et 20 % de 149 €).

2- le rayon PromoLibre est le rayon « petit-électroménager » chez Carrefour et chez Carrefour Market et une remise de 20% est accordée sur ce rayon. Le support publicitaire précise que seuls deux (2) passages en caisse

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

4/15

par semaine sont autorisés pour bénéficier de la PromoLibre « petit-électroménager ». La PromoLibre « petit-électroménager » est limitée à 1 par passage en caisse et par foyer.

Un adhérent qui achète un fer vapeur à 54,90 € le lundi dans un magasin Carrefour, puis une cafetière à 99 € le mardi dans un magasin Carrefour Market et enfin un aspirateur à 149 € le samedi également dans un magasin Carrefour Market, son Compte Fidélité Carrefour sera crédité de la somme de 10,98 € et de 19,80 € (20% de 54,90 € et 20 % de 99 €) et non de 19,80 € et de 29,80 € (20% de 99 € et 20 % de 149 €).

La PromoLibre n'est pas cumulable avec les autres promotions Fidélité : « Réductions Fidélité Catalogue », « Réductions Fidélité Immédiates » en cours, signalées en magasin et/ou sur un support publicitaire (catalogue...). Par exemple, si un produit bénéficie d'une offre « Jusqu'à 50% de réduction fidélité », l'adhérent ne pourra pas bénéficier de la PromoLibre sur ce produit.

- **Les « Réductions Fidélité Catalogue »** : L'adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits signalés en magasin, par des affichettes, et/ou dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.

Les « Réductions Fidélité Catalogue » sont limitées à 9 par offre et par foyer (à 3 pour les boissons alcooliques (hors bières, vins et champagnes), à 5 pour les offres de téléphonie mobile Carrefour Mobile et à 2 pour les offres de téléphonie mobile.) Pour certaines « Réductions Fidélité Catalogue », une limite par produit, pendant la période du catalogue et par foyer peut être différente. Dans ce cas, pour l'achat de plusieurs produits (quelque soit la variété, parfum, modèle...) figurant dans une même offre, le remboursement sera effectué dans la limite indiquée sur le support publicitaire.

- **Les « Remises Fidélité Immédiates »** : L'adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits signalés en magasin, par des affichettes, et/ou dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont déduites immédiatement de son ticket de caisse. Ce type de Réductions n'est proposé que par les magasins à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City.

Les « Réductions Fidélité Immédiates » sont limitées, à un nombre de produits par offre, et par foyer précisé sur le support publicitaire de l'opération.

- **Les « Coupons Fidélité »** : L'adhérent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte de Fidélité Carrefour ou de sa Carte PASS. En échange de ce Coupon Fidélité en caisse et sur présentation de sa Carte de Fidélité ou de paiement avec sa Carte PASS, l'adhérent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur le Coupon Fidélité, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur son Compte Fidélité Carrefour. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée.

- **Les Réductions Fidélité « Journées Carte PASS »** : 3 euros sont crédités sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent par tranche de 60 euros d'achats de produits alimentaire et/ou non alimentaire. L'offre s'applique sur le montant payé avec la Carte PASS lors d'un même passage en caisse (aucun cumul des montants payés lors de plusieurs passages en caisse, lors d'une même journée, sera effectué). Les tranches d'achat de 60 euros se calculent sur le total net du ticket, c'est-à-dire après déduction des remises immédiates. **Sont concernés par cette offre les produits proposés uniquement par les magasins à enseigne Carrefour et à enseigne Carrefour Planet (à l'exception des Cartes Cadeaux Carrefour)**. Ne sont donc pas concernés le carburant, l'Espace Voyages, la Billetterie Spectacles, les Assurances, les Services Financiers, la Vidange et soins auto, les stations autoroute Carrefour. Les magasins à enseigne Carrefour Market, Carrefour Contact et Carrefour City ne proposent pas ce type de Réductions. Les magasins qui proposent une « Journée Carte PASS » ainsi que le jour de la semaine où se déroule cette « Journée Carte PASS » sont indiqués en annexe (annexe 1).

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

5/15

- **Les Réductions Fidélité « Bonification PASS » :** Les titulaires d'une Carte PASS en réglant leurs achats avec leur Carte PASS (rattachée au Programme de Fidélité), bénéficient de 10% de réduction supplémentaire sur le montant des Avantages Fidélité accordés dans le cadre du Programme de Fidélité. Toutefois, ces 10% de réduction supplémentaire ne s'appliquent ni aux réductions accordées dans le cadre des « Journées Carte PASS », ni aux Réductions Fidélité Immédiates, ni aux réductions accordées dans le cadre des forfaits 1,2,3 Carrefour Mobile. Les magasins à enseigne Carrefour Contact et Carrefour City ne proposent pas ce type de Réduction.
- **Et en plus, jusqu'au 31/08/2011,** si l'adhérent est titulaire d'une Carte PASS MASTERCARD, la Bonification PASS est doublée si au moins un paiement est effectué avec cette carte dans un autre magasin qu'un magasin à enseigne Carrefour, Carrefour Planet, Carrefour Market, Champion, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour OnLine, Carrefour Voyages, Carrefour Spectacles, Carfuel, Ooshop entre le premier et le dernier jour de chaque mois. Cette remise est créditée sur le Compte Fidélité lors de l'arrêt de compte suivant le versement de la remise Bonification PASS de 10 %."
- **Les Réductions Fidélité « Journées Bébé » :** l'adhérent bénéficie de 10 % de réduction fidélité sur tous les produits Bébé alimentaires (alimentation infantile et laits infantiles (Hors Lait 1^{er} âge**) et/ou Bébé non alimentaire (hygiène et soins, accessoires bébé et layette). **Cette offre est valable uniquement le mercredi,** uniquement dans les magasins à enseigne Carrefour Market Les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Contact et Carrefour City ne proposent pas ce type de Réductions. **La réduction fidélité "journées Bébé" est créditée sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.**

3.2.

Lorsqu'un produit bénéficie à la fois de plusieurs Avantages Fidélité, **seule la réduction la plus avantageuse sera automatiquement créditée sur le Compte Fidélité Carrefour.**

L'octroi des Avantages Fidélité est conditionné à l'achat de produits. Par conséquent, en cas de demande de remboursement du ou des produits achetés bénéficiant d'un Avantage Fidélité, le montant des réductions octroyées sera automatiquement débité du Compte Fidélité Carrefour. La demande de remboursement devra respecter les conditions de l'engagement « le droit de changer d'avis » proposé par les Hypermarchés Carrefour et Carrefour Planet ou l'engagement « satisfait ou remboursé sur parole » proposé par les Supermarchés Carrefour Market. Les conditions de ces engagements sont disponibles dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Planet ou Carrefour Market et sur carrefour.fr.

Il est rappelé que **les magasins à enseigne Carrefour, à enseigne Carrefour Planet, à enseigne Carrefour Market, à enseigne Carrefour Contact et à Carrefour City ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.**

4 – Les relevés des Avantages Fidélité

Un ticket (« Le Ticket Fidélité ») sera édité, sur présentation de La Carte de Fidélité Carrefour, si le ticket de caisse fait apparaître des produits porteurs d'Avantages Fidélité. Le Ticket Fidélité sera remis à l'adhérent. En fonction de la situation propre à chaque adhérent, le Ticket Fidélité pourra comporter le montant des avantages acquis pendant la transaction. Dans le cas où le Ticket Fidélité ne serait pas imprimé suite à un dysfonctionnement de notre système caisse, il est précisé que les Avantages Fidélités seront tout de même crédités sur le Compte Fidélité Carrefour. Il est précisé que le Ticket Fidélité ne sera pas imprimé dans les magasins à enseigne Carrefour Contact et à enseigne Carrefour City (la somme des Avantages Fidélité obtenus lors de la transaction apparaîtra néanmoins sur le Ticket de caisse).

Les informations contenues dans le Ticket Fidélité ne seront données qu'à titre indicatif. **Le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent pouvant faire l'objet d'un traitement informatique, des différences peuvent être constatées entre le solde mentionné dans ce ticket et le montant réellement cumulé sur le Compte Fidélité**

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

6/15

Carrefour (notamment en cas de demande de remboursement d'un produit bénéficiant d'une Réduction Fidélité, de dépassement du nombre maximum de Réductions Fidélité attribuées par produit et spécifié sur l'offre).

L'envoi du « Relevé de Compte de Fidélité » exhaustif ne sera pas automatique. L'adhérent recevra à son domicile un « Relevé de Compte Fidélité » dit simplifié, rappelant uniquement le total des différents Avantages Fidélité cumulés par l'adhérent. Si l'adhérent souhaite connaître le détail de son relevé, il pourra soit contacter le Service Client au 32 35 en disant « *Ma Carte de Fidélité* » (appel gratuit depuis un poste fixe, sauf tarif propre à votre opérateur) sauf de Monaco composez le 0 805 900 333 (appel gratuit depuis un poste fixe) muni de son numéro de Carte de Fidélité ou de sa Carte PASS, soit en se connectant sur le site Internet www.carrefour.fr muni de son numéro de Carte de Fidélité. Si l'adhérent le souhaite, il peut recevoir gratuitement son « Relevé Compte de Fidélité » détaillé sous forme papier sur simple demande en appelant le Service Client au 32 35 en disant « *Ma Carte de Fidélité* » (appel gratuit depuis un poste fixe, sauf tarif propre à votre opérateur) sauf de Monaco composez le 0 805 900 333 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou en se connectant sur le site Internet www.carrefour.fr

5 – Conversion des Avantages Fidélité : Le « Chèque Fidélité Carrefour »

Les Avantages Fidélité seront cumulés sur un compte lié à la Carte de Fidélité (le « Compte Fidélité Carrefour ») ou déduits directement sur le Ticket de caisse (Coupons Fidélité et Remises Fidélité Immédiates).

Concernant les Avantages Fidélité alimentant le Compte Fidélité Carrefour, un arrêté de compte, reprenant l'ensemble de ces Avantages Fidélité, aura lieu le quatrième dimanche de chaque mois. Cet arrêté donnera lieu à l'émission d'un Chèque Fidélité, intitulé « Chèque Fidélité Carrefour ».

Les Chèques Fidélité Carrefour sont à valoir sur les prochains achats (*hors carburant, Espace Voyages, Billetterie Spectacles, Assurances, Services Financiers, Vidange et soins auto et hors stations autoroute Carrefour*) et sont utilisables en une seule fois. Ils sont valables dans tous les Magasins Participants, en France métropolitaine, Corse comprise sur présentation de la Carte de Fidélité Carrefour ou de la Carte PASS et doivent être utilisés avant la date figurant sur ces Chèques Fidélité Carrefour. A titre indicatif, la durée d'utilisation des Chèques Fidélité Carrefour est au minimum de 30 jours à compter de leur envoi à l'adhérent à son domicile ou de la mise en ligne sur www.carrefour.fr. Il ne sera procédé à aucun remboursement total ou partiel des Chèques Fidélité Carrefour.

Le Chèque Fidélité Carrefour sera soit envoyé, par voie postale, à chaque adhérent au plus tard le 20 du mois suivant l'arrêté de compte soit téléchargeable par l'adhérent depuis le site Internet www.carrefour.fr (s'il a souscrit cette option) et **si et seulement si l'adhérent a cumulé sur son Compte Fidélité Carrefour un montant supérieur ou égal à 4 euros**. En deçà de ce montant, il ne sera pas envoyé de Chèque Fidélité Carrefour. Les montants cumulés sur le Compte Fidélité Carrefour seront **conservés pour une durée maximale de 12 mois** à compter de la date à laquelle le premier avantage a été cumulé. Si le solde du Compte Fidélité Carrefour est inférieur à 4 euros à l'issue de 12 mois de conservation des avantages, les avantages acquis le premier mois seront perdus et déduits du montant du chèque, au delà du 13^{ème} mois, les avantages acquis les 2 premiers mois seront perdus et déduits et ainsi de suite

La Société Carrefour ne pourra être tenue pour responsable en cas d'erreur ou de retard dans la distribution des courriers provenant de La Poste (grève du personnel notamment).

La Société Carrefour ne pourra également être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte du Chèque Fidélité Carrefour par l'adhérent.

L'adhérent ne pourra demander le remboursement total ou partiel des Chèques Fidélité Carrefour (y compris de rendu-monnaie).

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

7/15

6 - Retrait de « La Carte de Fidélité Carrefour »

1) Tout manquement aux présentes conditions générales, dont la gravité justifierait à elle seule la restitution de la Carte de Fidélité Carrefour aux torts exclusifs de l'adhérent, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte de Fidélité Carrefour ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de carte, pourra entraîner de plein droit la restitution de La Carte de Fidélité Carrefour et/ou l'annulation des avantages liés au Programme de Fidélité.

2) Les Avantages Fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

7 – Perte, vol ou détérioration de « La Carte de Fidélité Carrefour »

En cas de perte, de vol ou de détérioration de La Carte de Fidélité Carrefour, l'adhérent devra se présenter dans les meilleurs délais à l'accueil de son magasin. Une nouvelle carte lui sera remise et le total des Avantages Fidélité cumulés sur l'ancienne carte lui sera transféré sur la nouvelle. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin, la Société Carrefour est déchargée de toute responsabilité.

8 - Changement d'adresse / Informations personnelles

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifié à la Société Carrefour, dans les meilleurs délais, en écrivant à « La Carte de Fidélité Carrefour, BP 20251 - 33042 BORDEAUX » ou en contactant le 32 35 en disant « Ma Carte de Fidélité » (appel gratuit depuis un poste fixe, sauf tarif propre à votre opérateur) sauf de Monaco composez le 0 805 900 333 (appel gratuit depuis un poste fixe). L'adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

9 - Modifications du Programme de Fidélité

La Société Carrefour se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment, sous réserve d'en informer par courrier et/ou par affichage en magasin les adhérents en respectant un préavis d'un mois, le Programme de Fidélité (conditions d'adhésion, avantages liés à la Carte de Fidélité...) et/ou les modalités de l'utilisation de La Carte de Fidélité Carrefour.

La Société Carrefour pourra notamment modifier ou supprimer la réduction supplémentaire « Bonification PASS » et/ou tout avantage du Programme de Fidélité.

En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, la Société Carrefour accordera pendant un mois aux adhérents la possibilité d'utiliser les Chèques Fidélité Carrefour. A défaut d'utilisation de ces chèques de fidélité à l'initiative de l'adhérent, les Avantages Fidélité seront définitivement perdus.

10 - Informatique et liberté

En souscrivant au Programme de Fidélité, l'adhérent consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par la société Carrefour Hypermarchés et par les sociétés qui exploitent les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Planet, Carrefour Market, Carrefour Contact et Carrefour City qui proposent ce Programme (« Carrefour ») et ce dans le cadre de ce programme.

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

8/15

Les données personnelles qui sont collectées notamment au travers de tous questionnaires, signalées d'un astérisque, ou de l'utilisation de La Carte de Fidélité Carrefour ou de l'une des Carte PASS lors de chacun des passages en caisse sont obligatoires et nécessaires pour bénéficier des différents avantages du Programme de Fidélité, et permettent (toutes autres informations comprises) à Carrefour de mieux connaître l'adhérent ou de lui adresser des informations et des offres ciblées en fonction de ses achats, de ses centres d'intérêts et de ses attentes.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, la société Carrefour Hypermarchés (ci-après désignée «la Société Carrefour»), Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault - BP 75, 91002 Evry Cedex immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro B 451 321 335 a procédé à la déclaration de son fichier ; l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification en écrivant à « La Carte de Fidélité Carrefour, BP 20251, 33042 BORDEAUX » ou en téléphonant au 32 35 en disant « Ma Carte de Fidélité » (appel gratuit depuis un poste fixe, sauf tarif propre à votre opérateur) sauf de Monaco composez le 0 805 900 333 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Afin d'éviter tous risques de fraude dans l'utilisation de La Carte de Fidélité Carrefour, des moyens de contrôles ont été mis en place.

En communiquant ses coordonnées et sauf opposition de sa part, manifestée lors de son adhésion ou ultérieurement à tout moment, l'adhérent accepte que :

- Carrefour puisse céder les données collectées le concernant (hors adresse électronique) à toutes sociétés du Groupe Carrefour ainsi qu'à des sociétés tierces afin de mieux connaître l'adhérent ou de lui adresser des informations commerciales,
- Carrefour adresse à l'adhérent par voie de courrier postal, courrier électronique ou de SMS, sa lettre d'information ou toutes informations concernant ses produits et services.

Si l'adhérent le souhaite, son adresse électronique et/ou son numéro de téléphone portable pourront être communiqués à d'autres sociétés du Groupe Carrefour ou à des tiers afin qu'il puisse recevoir des informations sur leurs produits et services par ces médias. Pour manifester son accord, l'adhérent doit cocher la case prévue à cet effet lors de son adhésion ou contacter la Société Carrefour.

En outre, l'adhérent demande à recevoir, sous les réserves éventuelles décrites ci-dessus, des informations commerciales.

11 – Acceptation des conditions générales d'utilisation de la Carte de Fidélité Carrefour

Le simple fait d'adhérer au Programme de Fidélité entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Les conditions générales d'utilisation de La Carte de Fidélité Carrefour peuvent être obtenues, sur simple demande, à l'accueil des Magasins Participants ou au 32 35 en disant « Ma Carte de Fidélité » (appel gratuit depuis un poste fixe, sauf tarif propre à votre opérateur) sauf de Monaco composez le 0 805 900 333 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou sur le site Internet www.carrefour.fr ou à l'adresse suivante : *La Carte de Fidélité Carrefour – BP 20251 – 33042 BORDEAUX.*

12 – Réclamation éventuelle

Conditions générales du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

9/15

➤ Réclamation sur l'octroi des « Avantages Fidélité »

Concernant l'octroi des avantages, seul le relevé de compte fait foi. Toutefois, en cas de réclamation l'adhérent pourra adresser une demande à la Société Carrefour afin qu'un contrôle soit effectué par cette dernière. Cette demande devra impérativement être effectuée par écrit (« *La Carte de Fidélité Carrefour – BP 20251 – 33042 BORDEAUX* ») et l'adhérent devra joindre :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro de La Carte de Fidélité Carrefour ou son numéro de dossier qui figure sur son relevé Compte PASS et/ou sur la Carte PASS,
- le ticket de caisse original (pas de photocopie) et le relevé de compte dit « simplifié ou détaillé » (photocopie ou original). Pour rappel, les informations contenues dans le Ticket Fidélité ne sont données qu'à titre indicatif.

Afin de faciliter les recherches, la Société Carrefour conseille à l'adhérent d'envoyer sa réclamation dans un délai de 2 mois à compter de l'arrêt de compte. Si le contrôle indique que l'anomalie est imputable à la Société Carrefour, le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent sera crédité des réductions non octroyées. Celles-ci seront ensuite converties en Chèque Fidélité Carrefour et transmis lors du prochain relevé de compte.

Aucune réclamation par téléphone ou à l'accueil d'un Magasin Participant ne sera prise en compte.

➤ Réclamation sur la réception du « Chèque Fidélité Carrefour »

Pour toute réclamation concernant la réception d'un Chèque Fidélité Carrefour, il convient de contacter la Société Carrefour par téléphone (32 35 en disant « *Ma Carte de Fidélité* » - appel gratuit depuis un poste fixe, sauf tarif propre à votre opérateur) sauf de Monaco composez le 0 805 900 333 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou par courrier (« *La Carte de Fidélité Carrefour – BP 20251 – 33042 BORDEAUX* »).

La réclamation doit impérativement intervenir, dans tous les cas, dans un délai de 2 mois à compter de l'arrêt de compte.

En raison notamment de certaines fraudes constatées dans le cadre de l'utilisation des Chèques Fidélité Carrefour, il est précisé que la Société Carrefour adressera un modèle d'attestation à l'Adhérent aux termes duquel l'Adhérent confirmera qu'il n'a jamais reçu et utilisé le Chèque Fidélité Carrefour objet de sa réclamation. L'Adhérent devra obligatoirement recopier l'attestation de manière manuscrite, la dater et la signer. Conformément à l'article 202 du Code de Procédure Civile, l'adhérent devra joindre à cette attestation une copie de tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature. La Société Carrefour se réserve la possibilité de produire ces pièces aux autorités judiciaires afin de contribuer à l'identification des auteurs des fraudes.

Passé le délai de deux mois et/ou en l'absence de transmission de l'attestation dûment signée (accompagnée d'un justificatif d'identité), le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent ne pourra pas être recredité.

Autrement dit, en cas de réclamation justifiée et adressée dans le délai susvisé, la Société Carrefour recreditera le Compte Fidélité Carrefour du montant du Chèque Fidélité objet de la réclamation. Un nouveau Chèque Fidélité Carrefour du montant de la réclamation lui sera alors transmis lors du prochain relevé de compte.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour pendant la durée de prescription légale applicable.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent désigné par le Code de Procédure Civile.

Conditions générales
du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

10/15

Conditions générales
du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

11/15

Annexe 1

Liste des magasins participant aux « Journées Carte Pass »

Nom du magasin	Journée PASS	Nom du magasin	Journée PASS
AGEN	Mardi	L'ISLE ADAM	Mardi
AIRE SUR LA LYS	Mardi	L' ISLE D'ABEAU	Mardi
AIX EN PROVENCE	Mercredi	LOMME	Mercredi
AJACCIO	NON	LORIENT	Mardi
ALENCON (dept 61)	Mardi	LORMONT	Mercredi
AMIENS	Mardi	LYON / LA PART DIEU	Mardi
ANGERS GRAND MAINE	Mercredi	MARGENCEL	NON
ANGERS SAINT SERGE	Mardi	MARSEILLE BONNEVEINE	Mardi
ANGLET	Mardi	MARSEILLE Gd LITTORAL	Mardi
ANGOULINS	Mercredi	MARSEILLE LE MERLAN	Mardi
ANNECY	Mardi	MAUBEUGE	Mardi et Jeudi
ANTIBES	NON	MERIGNAC	Mardi
ARGELES	Jeudi	MOISSAC	Jeudi
ARMENTIERES	Jeudi	MONACO	NON
ATHIS-MONS	Mardi	MONDEVILLE II	Mardi
AUCH	Mardi	MONT DE MARSAN	Mardi
AUCHY LES MINES	Jeudi	MONT ST AIGNAN	Jeudi
AULNAY S/S BOIS	Mardi	MONTELMAR	Mardi
AULNOY LEZ VALENCIENNES	Mardi	MONTEREAU	Mardi
AVIGNON	Samedi	MONTESSON	Mardi
BALARUC SETE	Mercredi	MONTIGNY LES CORMEIL	Jeudi
BARENTIN	Mercredi	MONTLUCON	Mardi
BAYEUX	NON	MONTREUIL	Mardi
BEAUCAIRE	Jeudi	MOULINS	Mardi
BELLE EPINE / RUNGIS	Jeudi	MULHOUSE	Mardi
BERCK	Mardi	NANTES / BEAUJOIRE	Jeudi
BERCY 2	Jeudi	NANTES / BEAULIEU	Mercredi
BESANCON / VALENTIN	Mardi	NARBONNE	NON
BOISSEUIL	Mardi	NEVERS / MARZY	Mardi
BORDEAUX BEGLES	Jeudi	NICE / LINGOSTIERE	NON
BOURG EN BRESSE	Mardi	NICE / TNL	NON

Conditions générales
du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

12/15

BOURGES	Mardi	NIMES OUEST Ville active	Mardi
BREST	Mardi	NIMES SUD	Jeudi
BRIVE	Mardi	NIORT	Mardi
CAEN	Mercredi	NOISY LE GRAND	Jeudi
CAHORS	Mardi	OLLIOULES	Mardi
CALAIS	Mardi	ORANGE	Mardi
CARRE SENART	Mercredi	ORLEANS / PLACE D'ARC	Jeudi
CESSON SEVIGNE RENNES	Mardi	ORMESSON	Jeudi
CHALEZEULE BESANCON	Jeudi	PAIMPOL	Mardi
CHALON S/SAONE NORD	Jeudi	PAMIERS	Mardi
CHALON S/SAONE SUD	Mardi	PARIS AUTEUIL	Mardi
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Mardi	PERIGUEUX	Mardi
CHAMBERY / BASSENS	Jeudi	PERPIGNAN Roussilon	Jeudi
CHAMBERY / CHAMNORD	Mardi	PONTAULT COMBAULT	Mardi
CHAMBOURCY	Mardi	PORT DE BOUC	Mardi
CHAMPS S/MARNE	Mercredi	PORTET S/GARONNE	Mercredi
CHARLEVILLE MEZIERES	Mardi	PUGET	NON
CHARTRES	Mardi	QUETIGNY	Mardi
CHATEAU THIERRY	Mardi	QUIMPER	Mardi
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	Mardi	RAMBOUILLET	Jeudi
CHATEAUX	Mardi	REIMS Cernay	Jeudi
CHELLES	Mercredi	REIMS / TINQUEUX	Mardi
CHERBOURG	Mardi	RENNES ALMA	Jeudi
CHOLET	Mardi	RETHEL	NON
CLAIRA PERPIGNAN	Mardi	RIOM	Mardi
CLAYE-SOUILLY	Mardi	ROANNE - Mably	NON
CLUSES	Mardi	ROSNY SOUS BOIS	Mercredi
COLLEGIEN	Mercredi	SAINTES	Mardi
CONDE SUR ESCAUT	Vendredi	SALAISE SUR SANNE	Mardi
COQUELLES - CITE EUROPE	Jeudi	SALLANCHES	Mardi
CRECHES S/SAONE	Mardi	SANNOIS	Mercredi
CRETEIL SOLEIL	Mardi	SARAN	Mardi
CREYSSE BERGERAC	Mardi	SARTROUVILLE	Mercredi
CUSSET	Mardi	SEGNY - Genève	Mardi
DAX	Mardi	SENS MAILLOT	Mercredi
DENAIN	Jeudi	SENS VOULX	Mardi
DIGNE	NON	SEVRAN	Mardi

Conditions générales
du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

13/15

DIJON	Jeudi	SOYAUX	Mardi
DOUAI / FLERS	Mardi	ST ANDRE LES VERGERS	Jeudi
DRAGUIGNAN	Mardi	ST BRICE	Mardi
DRANCY	Mardi	ST BRIEUC	Mardi
Carrefour Planet ECULLY	Mardi	ST CLEMENT DE RIVIERE	jeudi
EPERNAY	Mardi	ST DENIS	Mardi
EPINAL	Mardi	ST EGREVE	Mardi
ETAMPES	Mardi	ST HERBLAIN NANTES	Mardi
EVREUX	Mardi	ST JEAN DE LUZ	Mardi
EVRY	Jeudi	ST JEAN DE VEDAS	Mercredi
FECAMP	Mardi	ST JUNIEN	Mardi
FEURS	NON	ST MALO	Mardi
FERNEY POTERIE	Jeudi	ST MARTIN AU LAERT	Mardi
FLINS	Mercredi	ST MARTIN DES CHAMPS (ex AVRANCHES)	Mardi
FOUGERES	Mardi	ST POL S/MER	Mardi
FOURMIES	Jeudi	ST QUENTIN EN YVELINES	Mercredi
FRANCHEVILLE	Jeudi	STAINS	Mercredi
GENNEVILLIERS	Mardi	STE GENEVIEVE DES BOIS	Mercredi
GIVORS	Mardi	TARNOS	Mercredi
GRACES GUINGAMP	Mardi	THIERS	Mardi
GRENOBLE / ECHIROLLES	Jeudi	THIONVILLE	Jeudi
GRENOBLE / MEYLAN	Mercredi	TOULON / GRAND VAR	Mardi
GRUCHET	Mardi	TOULON / MAYOL	Mardi
GUERET	Mardi	TOULOUSE (PURPAN)	Mardi
HAZEBROUCK	Mardi	TOURVILLE LA RIVIERE	Mardi
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Jeudi	TRANS EN PROVENCE	Mercredi
ISSOIRE	Mardi	UZES	Mardi
IVRY SUR SEINE	Mardi	VANNES	Mardi
LA CHAPELLE ST LUC TROYES	Vendredi	VAULX EN VELIN	Jeudi
LA CIOTAT	Mardi	VENETTE	Mardi
LA ROCHE SUR YON - Route de Nantes	Mardi	Carrefour Planet VENISSIEUX	Mardi
LA ROCHE SUR YON - Route des Sables - Les platanes	Mercredi	VIERZON	Mardi
LA ROCHELLE BEAULIEU	Mardi	VILLABE	Mardi
LA TESTE	Mardi	VILLEJUIF	Mardi
LA VILLE DU BOIS	Jeudi	VILLEURBANNE	Mardi

Conditions générales
du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

14/15

LABEGE	Mardi	VILLIERS EN BIERE	Jeudi
LAON	Mardi	VITROLLES	Mardi
LATTES	Mardi	VOIRON	Mardi
LAVAL	Mardi	WASQUEHAL	Jeudi
LE MANS	Mardi	BEAUNE	NON
LES ULIS	Mardi	SAINT LO	NON
LESCAR	Mardi	LESPARRE MEDOC	NON
L'HAY LES ROSES	Mardi	ROMORANTIN Plaisance	NON
LIBOURNE	Mardi	VERNON	NON
LIEVIN	Mardi	GOUSSAINVILLE	NON
LILLE	Mardi	FLERS	NON
LIMAY	Vendredi		
LIMOGES	Mardi		

Il est rappelé que les Magasins à enseigne Carrefour Market, Carrefour Contact et Carrefour City n'organisent pas de « Journée Carte PASS »

Conditions générales
du Programme : « Ma Carte de Fidélité Carrefour »



01 Août 2011

15/15

****Les EAN non concernés par les journées**

Bébé

Famille	Sous Famille	EAN	Description produit	Fournisseur	Marque
1443	14430	3033710047741	900G NIDAL1 BIFIDUS	NESTLE FRANCE	NIDAL
1443	14430	3033710060986	900G LAIT NIDAL BIFIDUS 1E AGE	NESTLE FRANCE	NIDAL
1443	14430	3033710022236	900G GUGOZ EVOLIA 1ER AGE	NESTLE FRANCE	GUGOZ
1443	14430	3033710022755	900G LAIT NIDAL NOVAIA 1E AGE	NESTLE FRANCE	NIDAL
1443	14430	3041090001864	900G LAIT GALLIA CALSMA1	BLEDINA	GALLIA
1443	14430	3041090042003	900G BLEDLAIT1E AGE RELAIS	BLEDINA	BLEDILAIT
1443	14430	3033710068630	6X500ML GUGOZ 1E AGE NESTLE	NESTLE FRANCE	GUGOZ
1443	14430	8410100009629	6X500ML LT NOVAIA 1E AGE NIDAL	NESTLE FRANCE	NIDAL
1443	14430	3245412580031	900G LAIT POUUDRE1AGE CRF BIO	CARREFOUR	CARREFOUR BABY
1443	14430	3288116019100	900GR1ERAGEBIO NUTRICIA	MILUMEL	NUTRICIA
1443	14430	3033710060108	900G LAIT CONFORT1AGE GUGOZ	NESTLE FRANCE	GUGOZ
1443	14430	3041090001758	900G LAIT 1E AGE PREMIUM GALLIA	BLEDINA	GALLIA
1443	14430	3041090001796	900G BLEDLAIT1 PREMIUM	BLEDINA	BLEDILAIT
1443	14430	3288113019103	900G MILUMEL NUTRICIA 1E CONF+	MILUMEL	MILUMEL
1443	14430	3572731140517	900G MODILAC DIGEST1ER AGE	SODILAC	MODILAC
1443	14430	3572731142108	900G MODILAC CONFORT1ER AGE	SODILAC	MODILAC
1443	14430	3033710036776	BT 900G LAIT 1ER AGE GUGOZ	NESTLE FRANCE	GUGOZ
1443	14430	3288111019600	900G LEMIEL MILUMEL1ER AGE	MILUMEL	LEMIEL
1443	14430	3288112019104	900G MILUMEL NUTRICIA 1ER AGE	MILUMEL	MILUMEL
1443	14430	3288117019604	900G RELAIS 1ER AGE MILUMEL	MILUMEL	MILUMEL
1443	14430	3379365001449	900G LAIT 1ER AGE GALLIA1	BLEDINA	GALLIA
1443	14430	3379365001470	900G BLEDLAIT1ER AGE	BLEDINA	BLEDILAIT
1443	14430	3533631105006	900G POUUDRE 1ER AGE BABYLAIT	CANDIA	CANDIA
1443	14430	3572731140012	900G LAIT 1ER AGE MODILAC	SODILAC	MODILAC
1443	14430	3033710062232	BTE 900G PELARGONI NESTLE	NESTLE FRANCE	NIDAL
1443	14430	8715000928446	900G LT1E AGE TRANSIT GUGOZ	NESTLE FRANCE	GUGOZ
1443	14430	3572731140418	900G LAIT MODILAC SATIETE1AGE	SODILAC	MODILAC
1443	14430	3041090040450	900G GALLIA APASIA 1ER AGE	BLEDINA	GALLIA